



TEXTE n° 25
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

11 octobre 2012

PROPOSITION DE LOI

portant obligation d'informer de la localisation des centres d'appels.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 octobre 2012.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale